

Récap - Réforme du 1^{er} cycle des études de santé

Tu n'as jamais entendu parler de la réforme du premier cycle et tu ne sais pas du tout en quoi elle consiste ?
Alors tu es au bon endroit !

La réforme du 1er cycle (**R1C**) aussi appelée réforme de l'entrée dans les études de santé (REES) consiste en la suppression de la PACES et son remplacement par plusieurs voies d'accès aux filières santé : le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) et la Licence avec option Accès Santé (LAS).

C'est dès la rentrée 2020 que la réforme va commencer à se mettre en place. Cependant l'an prochain, il n'y aura pas que des promos PASS/LAS, il y aura aussi une promo PACES composée exclusivement des personnes qui peuvent redoubler leur année de PACES 2019/2020.

➔ Il n'y aura donc aucun primant dans la promo PACES 2020/2021, ce sera une promo réduite.

Ainsi, à la rentrée 2021/2022 il n'y aura plus de PACES seulement le PASS et les LAS.

En clair, le but de la réforme c'est qu'un étudiant qui a tenté d'accéder pendant 1, 2 ou 3 ans à une filière santé, ne se retrouve pas avec un dossier universitaire vierge.

Comment ça marche ?

Quelle est la différence entre PACES, PASS et LAS ?

Durant son parcours, l'étudiant a droit au maximum à deux tentatives pour accéder à la filière santé.

I - Devenir de la PACES

Pour les futurs doublants en **PACES**, bonne nouvelle le programme ne changera pas d'un micron avec ce qui a été fait cette année.

Les cours ont tous été filmés et ils seront tous mis à disposition des doublants sur la plateforme en ligne.

Cela signifie : aucun cours en présentiel pour les PACES l'an prochain, mais toujours un concours à la fin de chaque semestre, le même système de classement, de numerus clausus, etc...

➔ Bref, c'est comme l'année 2019/2020 mais sans les cours en présentiel et (on l'espère) sans le confinement.

II – PASS

« La voie classique pour accéder aux filières de santé »

C'est un parcours organisé à la faculté de Médecine. Il s'adresse aux étudiants convaincus de leur choix, certains de vouloir s'orienter dans une filière de santé pour devenir médecin, sage-femme, chirurgien-dentiste, pharmacien, ou masseur-kinésithérapeute. (= les filières MMOPK)

Le programme du PASS est constitué de 10 UE. Il comprend :

5 UE spécifiques à la Santé (gérées et organisées par la faculté de Médecine).

→ Celles dont le Tutorat Niçois va s'occuper.

Parmi ces 5 UE, 3 sont communes avec les LAS et elles seront accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne de l'université (= pas de cours en présentiel pour ces 3 UE)

2 UE de compétences transversales (compétences écrites, informationnelles, numériques, de pré-professionnalisation et Langue vivante étrangère).

Ces UE seront également accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.

3 UE correspondant à l'option choisie dans une autre discipline de Licence (gérées et organisées par la composante universitaire responsable de la discipline)

À Nice, 8 options sont proposées dans le PASS.

- ▶ PASS option Licence de Droit
- ▶ PASS option Licence d'Économie et Gestion
- ▶ PASS option Licence d'Histoire
- ▶ PASS option Licence de Lettres
- ▶ PASS option Licence de Philosophie
- ▶ PASS option Licence de Psychologie
- ▶ PASS option Licence des Sciences & Technologie / Sciences de la Vie
- ▶ PASS option Licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Plusieurs possibilités à la fin d'une année de PASS :

Si l'étudiant valide son année et s'il a d'assez bonne note, il pourra être admis dans la filière santé de son choix.

Si l'étudiant n'est pas admis dans les études de santé mais qu'il a quand même validé son année (= avec la moyenne), alors il peut entrer en L2 de Licence avec option Accès Santé (dans la discipline correspondant à l'option de licence choisie en PASS)

S'il ne valide pas son année l'étudiant doit retourner sur Parcoursup et faire ses vœux comme s'il venait d'avoir le bac. Il peut donc décider de rentrer en L1 de LAS pour utiliser sa deuxième chance d'accéder aux études de santé.

III – LAS

La **LAS** s'adresse particulièrement aux élèves qui hésitent encore entre plusieurs projets professionnels, entre des études de santé et une autre orientation.

Dans ce parcours, l'étudiant s'inscrit dans une Licence avec des matières d'une discipline majeure, tout en suivant une option avec des enseignements en « Santé », ce qui lui permettra éventuellement de bifurquer à la fin de l'année vers des études de santé.

Le programme en LAS est constitué de 10 UE, dont :

5 UE de la discipline de la Licence choisie (gérées et organisées par la composante universitaire responsable de la discipline).

2 UE de compétences transversales (compétences écrites, informationnelles, numériques, de pré-professionnalisation et Langue vivante étrangère).

Ces UE seront accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.

3 UE correspondant à l'option « Accès Santé » (gérées et organisées par la faculté de Médecine).

→ Celles dont le Tutorat Niçois va s'occuper.

Ces 3 UE sont communes avec le PASS.

Elles seront accessibles sur la plateforme pédagogique en ligne.

À Nice, 12 Licences proposent une option Santé.

- ▶ Licence de Droit avec option Santé
- ▶ Licence d'Économie et Gestion avec option Santé
- ▶ Licence d'Histoire avec option Santé
- ▶ Licence de Lettres avec option Santé
- ▶ Licence de Philosophie avec option Santé
- ▶ Licence de Psychologie avec option Santé
- ▶ Licence des Sciences de l'Homme, Anthropologie, Ethnologie avec option Santé
- ▶ Licence des Sciences du langage avec option Santé
- ▶ Licence de Sociologie avec option Santé
- ▶ Licence Portail Chimie - Physique-Mathématiques - Sciences de la Terre - Électronique - Informatique - Mathématiques & Informatique Appliqués aux Scie. Humaines avec option Santé
- ▶ Licence des Sciences de la Vie avec option Santé
- ▶ Licence des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives avec option Santé

La LAS est une licence elle dure donc trois ans, à chaque année l'étudiant pourra décider de présenter ou non son dossier pour tenter d'être admis dans la filière santé de son choix. Il peut donc présenter son dossier en L1 et L2, ou bien en L1 et L3 ou bien en L2 et L3.

Si l'étudiant en L1 (par exemple) valide son année, présente son dossier pour la filière santé, mais ne se retrouve pas sélectionné, il peut tout de même poursuivre ses études en L2 de cette même licence.

L'étudiant qui aura fait une année de PASS et qui se sera redirigé en LAS ne pourra présenter qu'une seule fois de plus son dossier... À lui de choisir en quelle année de licence il souhaitera présenter son dossier.